

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

VENDREDI 19 JANVIER 1917

La veille du jour où les déportations doivent commencer à Bruxelles, le gouverneur militaire Hurt croit devoir publier, dans les journaux censurés de la capitale (**Note**), un long « avis » pour répondre aux « *protestations pleines de phraséologie * (Note)* – dit-il –, *qui se sont élevées contre cette mesure tant dans le territoire de la Belgique occupée que dans les pays neutres ou ennemis.* »

C'est un mauvais plaidoyer d'avocat de mauvaises causes. Il répète en un français *choucrouîteux* des arguments ressassés déjà dans la presse allemande. Il ne contient qu'un argument nouveau, qui est un « fait *divers* » :

« *Aux environs des Trois-Fontaines, ailleurs encore, de véritables combats se sont livrés entre les patrouilles allemandes du service forestier et des voleurs de bois et des braconniers.* »

Est-ce assez pitoyable comme argument en faveur des déportations ?

N'est-ce pas à l'un de ces « *incidents* »

entre patrouilles allemandes et « *voleurs de bois* » ou braconniers que se rapporterait l'attentat qui vient d'être commis à Stockel, la nuit, contre deux sentinelles allemandes ? Le gouverneur de Bruxelles et du Brabant promet 1.000 marks à qui le mettra sur la trace du coupable. L'une des deux sentinelles aurait été assez gravement atteinte par les chevrotines.

Hé, oui ! Monsieur le gouverneur, il y a des « *voleurs de bois* », et c'est fort regrettable pour les beaux domaines boisés de la région de Bruxelles. Mais il y a aussi tant de pauvres gens, dont l'invasion, votre invasion, à porté à l'extrême la misère et les souffrances et qui ont tant besoin d'un peu de combustible pour cet hiver si rigoureux ! On n'ose pas en vouloir, à ceux-là, de marauder dans les bois.

Monsieur le gouverneur prend une mesure contre la concurrence que ces maraudeurs font au vol organisé des Allemands. Il édicte des dispositions en vertu desquelles « *le menu bois de tous les taillis, sous-futaie est saisi.* ». Il ajoute :

« Toute vente ou coupe de parcelles de l'espèce est soumise à l'approbation préalable du chef d'arrondissement (*Kreischef*).

De même, les contrats de vente d'une date plus ancienne et se rapportant à la période d'abatage de 1916-17 – c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1916 au 1^{er} juin 1917 – doivent faire l'objet d'une autorisation ultérieure, s'il s'agit de parcelles ou de parties de parcelles qui, au

moment de la publication du présent arrêté, ne sont pas encore coupées

Quiconque aura disposé du bois saisi soit par vente, soit par nantissement, soit de toute autre manière, ou y aura apporté des modifications sans autorisation spéciale du chef d'arrondissement, sera passible d'une peine d'emprisonnement de 5 ans au plus ou d'une amende pouvant atteindre 20.000 marks, à moins que d'autres dispositions pénales ne soient applicables. Les deux peines pourront être infligées simultanément ; en outre, la confiscation du bois pourra être prononcée. »

** * **

Un arrêté du « *Kreischef* » de « *Brussel Land* », ordonne que, dans la partie rurale de l'arrondissement, toute circulation devra cesser de 11 heures du soir à 5 heures du matin, et les cafés, restaurants et autres établissements publics devront être fermés à 8 heures du soir.

On ne pourra donc plus après 9 heures aller à Tervueren ou en revenir ; on ne pourra pas même se trouver, passé cette heure, dans un chemin de Woluwe-Saint-Pierre, qui, bien qu'aux portes de la ville et habité par beaucoup de gens qui se considèrent avec raison comme Bruxellois, n'est pas rangé dans le « *GrossBrüssel* ».

La raison de cette mesure tracassière ? L'arrêté n'en donne aucune.

Notes de Bernard Goorden.

« *Les journaux censurés de la capitale* ». Voir Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » (paru dans **La Nación**, de Buenos Aires, le 13/06/1919) : <http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

« *protestations pleines de phraséologie* » contre les déportations. En lisant la synthèse des documents belges concernant la déportation de nombreux Belges en Allemagne lors des « *terribles jours de l'automne et de l'hiver 1916* » avec la « *restauration de l'esclavage humain* », rassemblés dans ses mémoires par **Brand Whitlock**, au sein de **76 pages**, ce n'est pas l'impression que vous aurez. En voici le lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%20DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20BGOORDEN.pdf>

Certaines de ces lettres sont des textes d'anthologies et pourraient utilement figurer à l'épreuve d'Histoire du CESS ou, au moins, dans le cours d'éducation à la citoyenneté.

« *Les rafles d'hommes à Bruxelles* », chapitre 1 de 1917 de la traduction française du chapitre 39 (volume 2 : « *The seizures at Brussels* ») des mémoires de **Brand Whitlock** qui avait été nommé ambassadeur des Etats-Unis en Belgique, évoque

principalement les rafles de chômeurs à Bruxelles, à partir du 20 janvier 1917 et reproduit l'affiche allemande en question * du 18 janvier, intitulée « **Le Transfert des chômeurs** », « *Avis du gouverneur, lieutenant général Hurt, en date du 12 janvier 1917* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201917%20CHAPITRE%2001.pdf>